

Institutions

30 heures

A la fin de ce cours, l'apprenant sera capable :

- ▀ d'expliquer les concepts de base et les notions tels que : institution, état, état fédéral, souveraineté, nation, libertés constitutionnelles et droits des belges ;
- ▀ d'identifier et d'expliquer les institutions politiques européennes, communautaires, régionales et décentralisées ainsi que leur implication au niveau des Pouvoirs locaux et provinciaux ;
- ▀ de comprendre l'action des pouvoirs locaux et provinciaux en regard de la hiérarchie des normes ;
- ▀ d'expliquer et de mettre en évidence les causes institutionnelles d'un débat d'actualité (complexité du système belge particulièrement via les structures de coopération et de résolution des conflits) ;
- ▀ de comprendre l'ensemble des recours dont peut faire l'objet l'action administrative locale et provinciale ;
- ▀ de justifier par les éléments historiques la séparation des pouvoirs et des fonctions, la communautarisation, la régionalisation et le système électoral actuel ;
- ▀ d'établir les liens en relation avec d'autres institutions compétentes afin de résoudre une problématique donnée ;
- ▀ d'identifier la ou les institution(s) concernée(s), les démarches à effectuer et les règles à respecter.